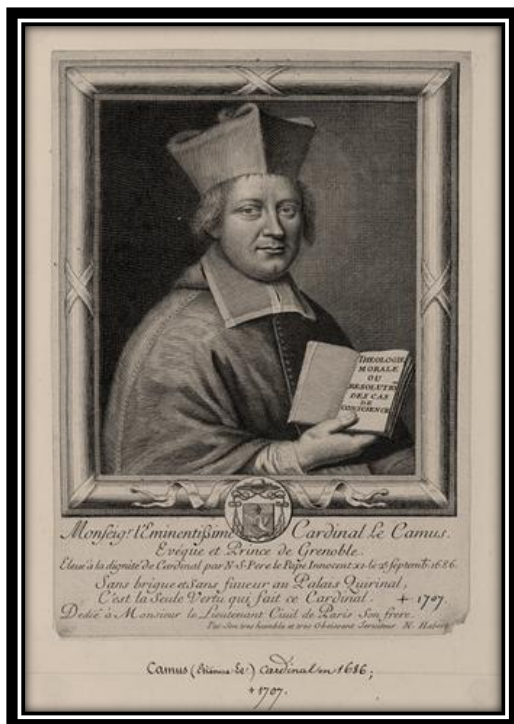


La g@zette

du Valbonnais

N° 133 – Janvier 2019

Le Camus par monts et par Vau...bonne



Etienne Le Camus, le « cardinal des montagnes » visite le Valbonnais dès juin 1672

LE VALBONNAIS AU XVII^e SIECLE VU PAR L'EVEQUE DE GRENOBLE

Par Jean-Jacques DELCLOS

Comment vivait-on dans nos vallées au XVII^e siècle ? Des informations précieuses nous sont fournies par les comptes-rendus des visites pastorales effectuées par le Prince Evêque de Grenoble, Monseigneur Étienne LE CAMUS.

Aumônier du roi Louis XIV et homme de Cour à Versailles, tombé en disgrâce, il est exilé et nommé contre son gré évêque de Grenoble en 1671. Contrairement à beaucoup de ses homologues, il prend à cœur ses fonctions et il va effectuer la visite de toutes les paroisses de son diocèse entre 1672 et 1705 pour tenter de rétablir l'ordre moral qu'il trouvait bafoué tant chez les membres du clergé que chez les paroissiens. Parti de Grenoble en juin 1672, il a visité l'Oisans, la Matheysine, le Valbonnais et le Grésivaudan jusqu'en novembre. Il fera d'autres visites ponctuelles au cours de son épiscopat. Par bonheur pour nous aujourd'hui, il était assisté de son secrétaire qui notait le déroulement des visites et ses rapports, conservés aux Archives Départementales de l'Isère, sont riches de renseignements.

LE CAMUS était un homme organisé qui, avant de visiter les paroisses, envoyait à chaque curé un mandement imprimé afin que celui-ci ait le temps de préparer la visite. Ces visites se déroulaient selon un rituel immuable et avec des admonestations qu'il répétait dans chaque paroisse, et des injonctions particulières à chaque village.

Avant toute chose, à son arrivée, LE CAMUS échange ses vêtements de cavalier contre ses vêtements liturgiques. Après seulement commence la visite à proprement parler, avec pour début en général, la messe avec un long sermon ou une exhortation de plus d'une heure, comme à **LA MURE** où il demande :

« Au Sieur Curé, en vertu de stricte obéissance et sous peine d'excommunication, de lui dire en particulier si quelqu'un de ses paroissiens a manqué à faire le devoir Pascal, s'il y a des personnes qui mènent une vie scandaleuse comme des adultères, usuriers, concubinaires, des ivrognes, s'il se fait des charivaris, des danses, s'il y a des femmes qui ont étouffé leurs enfants pour avoir mis ces enfants couchés ensemble avant l'an et jour, si on observe les jours de fête, si les cabaretiers donnent du vin pendant le service divin et la nuit...

Il ordonne encore aux habitants du dit lieu sous peine de l'excommunication de lui venir déclarer en son logis si leur curé et les autres ecclésiastiques ou religieux de la ville vivent conformément à leur état, s'ils portent la soutane, les cheveux courts et la tonsure, s'ils fréquentent les cabarets, s'ils vont à la chasse, s'ils jouent à des jeux publics ou de hasard, s'ils ont des servantes chez eux qui n'aient pas atteint l'âge de 55 ans, s'ils fréquentent des femmes ou si des femmes fréquentent chez eux qui soient de mauvaise réputation... s'ils se mêlent de trafic,... s'ils disent la messe paroissiale à l'heure commode à savoir 8 heures en été et 8h30 ou 9 heures en hiver... »

Puis c'est la visite des lieux. Il déplore que les curés et les habitants n'aient aucune notion de la religion, ni dans le mobilier à proprement parler ni dans la disposition, ni dans la signification car, si on s'assoit sur du mobilier sacré, c'est qu'il n'y a aucune signification à ce mobilier. Il faut donc y mettre bon ordre. Il commence par l'examen du tabernacle. Il manque souvent une étoffe, des ciboires et boîtes en argent pour contenir les hosties, et autres chrémiers en argent. Ensuite il observe l'autel qui devra être remis en état s'il le faut. Suit l'observation intérieure de l'édifice : les murs et la voûte principalement. Mais aussi les fenêtres, lesquelles ne sont parfois que des trous. La visite s'ensuit par le baptistère et les fonts baptismaux où parfois il faudra acquérir une cuillère d'argent et du sel pour le baptême et pour l'eau bénite.

A **VALBONNAIS**, il demande qu'on installe... des clous pour empêcher les paroissiens de s'appuyer sur les fonts baptismaux !

À **ENTRAIGUES**, il ordonne d'effacer le retable peint par le recteur de la chapelle.

L'évêque et son cortège sortent, ensuite, pour l'examen extérieur de la paroisse où clocher et murs extérieurs sont passés au crible, tout comme les cimetières.

À **VALBONNAIS**, il répète l'obligation de clore le cimetière pour empêcher le bétail d'y venir paître ! A cette époque en effet, le cimetière avait encore son rôle médiéval de lieu de réunion de la population pour traiter les affaires publiques ou privées, sorte de forum ouvert à tous, ce qui le choquait.

L'évêque insiste beaucoup sur la cure souvent en très mauvais état ou « méchant » état, que les paroissiens devront remettre en état dans les six mois. Si à ce moment là de la visite il est aux alentours de 17-19h l'évêque la remet au lendemain. Sa nuit se passe alors, en général à la Cure, sauf au cas où elle est en ruine. Dans ce cas, il demande à une maison la plus proche de l'église de le recevoir. Puis, le lendemain, l'évêque s'occupe de l'état moral du curé et des religieux, ainsi que des habitants. Et il a du travail ! Il voulait assainir le Clergé qui se signalait par des comportements scandaleux. Rien de nouveau sous le soleil, il note que le désordre sexuel est en tête des vices chez les curés, représentant 85 cas sur les 140 curés visités ! Les déviances sexuelles sont en général accompagnées d'autres déviances... l'avarice (66 cas), la violence (60 cas), l'ivrognerie (57 cas), le jeu (34 cas)... Il dut en révoquer plus de 60 dans le diocèse estimant qu'il y avait en réalité un bon curé sur 7 !

Nous ne savons pas ce que le curé de **VALBONNAIS** s'est vu reprocher par ses paroissiens ... en revanche, dans la vallée, les plaintes abondaient. Le curé de **VALJOUFFREY** était plus marchand de bétail que curé, sachant à peine lire, disant des galanteries jusque dans la confession ! Plus de 100 femmes sont venues déposer qu'il les avait sollicitées, pelotées ou davantage ! A **LA VALETTE** également tous les habitants généralement, hommes et femmes, ont rendu témoignage que leur curé « *avait couché avec la femme d'un huguenot qu'on appelle Monsieur CLAUDE, qui loge vis-à-vis de la cure ... il fut surpris il y a six ans avec ladite femme. Ayant voulu fuir, il prit le cotillon à la place de ses chausses, ce qui a été vu par plus de 20 personnes qui s'assemblèrent au bruit qui se fit alors, et d'autant mieux que ledit curé est revenu prendre ses chausses et laisser le cotillon.* » ! De plus, ce même curé

allait « *aux veillées des femmes* ». La palme revient à **ENTRAIGUES** où les plaintes étaient nombreuses et durables et la moralité du clergé laissait beaucoup à désirer. Déjà en 1660 le sacristain Pierre TURC avait été reconnu coupable de sacrilège et profanation du sacrement de la confession et, pour ces faits, pendu à Grenoble place Grenette.

Le curé, Claude THOMAS, avait du être apprécié de ses paroissiens puisqu'en 1655, l'assemblée communale lui avait donné de l'argent pour aller à Grenoble assister à un synode et acheter des huiles saintes, mais il s'était marié. La cérémonie avait été célébrée à Entraigues avec deux témoins devant le Saint-Sacrement et à ceux que cette situation choquait, il répondait que « *si Saint-Pierre pouvait se marier, moi aussi !* ». Il avait fini par être muté à Villard-Reymond où il vivait dans un tel état de débauche que, torturé par la peur du châtement, il a été saisi d'une fièvre violente qui l'a jeté dans le délire et il est mort la veille de la venue de l'évêque en 1672 !

Son successeur, Aimé GAUTIER, était aussi un drôle de personnage : chicaneur et querelleur, il multipliait les procès avec ses paroissiens... procès pour obtenir trois livres pour aller à Grenoble assister à un synode, procès pour récupérer les offrandes faites à la chapelle du Saint Sauveur, procès car il s'était approprié la prairie communale autour du cimetière ... Les plaintes qui le visaient le décrivent comme sourd, incapable d'entendre la confession, refusant les sacrements aux paroissiens qu'il n'aimait pas, violent, bagarreur, porté sur le sexe. Il eut deux enfants dont il s'est débarrassé en donnant 50 livres à un paroissien pour qu'il les reconnaisse comme les siens. Il pratiquait des prix trop élevés pour les mariages et les enterrements, faisait du commerce, et faisait brouter le cimetière par son troupeau... LE CAMUS l'a fait démissionner pour le remplacer par un de ses protégés, Jean-Jacques COSTE. Très vite les habitants se sont plaints de lui.... Il ne voulait pas sonner les cloches « *à leur époque habituelle* » ! L'assemblée de la commune lui avait loué en 1680 la prairie à côté du cimetière mais il avait refusé de la rendre à l'issue du bail. Sous la menace d'un procès il a sollicité son protecteur LE CAMUS qui a imposé aux habitants de lui laisser cette prairie, lui demandant cependant qu'il prenne en charge un marguillier (pour garder et entretenir l'église et tenir le registre des pauvres de la paroisse). Pour être juste, soulignons que notre archiprêtre n'avait pas le monopole de ces débordements ; ainsi par exemple, en 1672 il devait rappeler à l'ordre le curé du MOUTARET qui s'était masqué avec la robe nuptiale à l'occasion d'un mariage, à PRESLE « *le curé a dansé par tout le village avec des violons et tambours, étant ivre il mordit un serpent qu'il avait tué et donna la bénédiction du Saint-Sacrement en ayant les mains encore ensanglantées* »...

Après les dérèglements du clergé, il s'intéressait à ceux des paroissiens. A **VALBONNAIS**, il rappelle l'interdiction de faire coucher les enfants de différents sexes dans un même lit et celle de faire dormir les bébés avant l'âge d'un an et un jour dans le lit des parents. Cette interdiction s'explique par l'usage qui était alors répandu de se débarrasser des jeunes enfants qu'on ne désirait pas en les étouffant. Le bébé trouvé mort, les parents indiquaient alors que le bébé avait été étouffé par mégarde durant la nuit. L'église avait longtemps fermé les yeux sur cette pratique que LE CAMUS voulait éradiquer.

Une coutume très répandue permettait aux familles à tour de rôle d'offrir du pain aux

habitants le jour de la messe. Le prêtre le bénissait et chacun en consommait un morceau. Cette pratique choquait le Camus car dans beaucoup de cas, on accompagnait le pain béni avec des violons entre la maison du donateur et l'église et LE CAMUS refusait que l'on mêle les choses de la religion à cet instrument diabolique. Ainsi, cette interdiction était rappelée dans chaque paroisse. Plus spécialement il l'a renouvelée en 1686 à **PONSONNAS** : « *Renouvelons et confirmons les défenses des violons et tambours dans le temps des mariages, pain bénis, confréries et autres.* »

Cette distribution de pain provoquait aussi des querelles, certains voulant se servir avant les autres s'estimant plus « *notables* ». En 1696, à **SIEVOZ**, il a donc ordonné que « *conformément à nos ordonnances synodales, on donnera le pain béni à la porte de l'église où chacun indifféremment en prendra à la fin de la messe, sans y tenir d'autre rang que celui que la rencontre donnera* ».

À **VALBONNAIS** et comme dans la plupart des zones montagneuses du diocèse les gens se réunissaient beaucoup aux veillées. Il partit donc en guerre contre ces veillées « *où il y a des garçons et des filles pendant toute la nuit et où on chante et on danse* » alors que la danse est pernicieuse car elle est agréable au diable et fait injure à Dieu.

À **VALBONNAIS** encore il va être obligé de rappeler à l'ordre les fiancés. En 1693 « *conformément à nos ordonnances synodales nous défendons aux personnes fiancées de demeurer ensemble sous le même toit sous les peines portées par icelles, chargeant ledit sieur curé de nous en rendre compte* ». Les mariages étaient également l'occasion de fêtes et de coutumes qu'il condamnait. Ainsi à **VALBONNAIS** en 1705 il ordonne au curé « *qu'il ne mariera point sans notre permission expresse les garçons qui rencontreraient les nouveaux mariés pour leur demander de l'argent.* » En 1690 il rappelle « *l'interdiction d'arrêter les corps des défunts par les chemins sous prétexte de baiser l'étole et d'avoir par ce moyen des sols ou des liards.* »

En 1683 il rappelait à **VALBONNAIS** la défense de déshonorer la sainteté du mariage par des charivaris demandant, en 1685, que les curés fassent leur possible pour abolir les festins qui durent trop longtemps aux mariages et baptêmes et pour empêcher les violons, tambours, armes à feu dans ces occasions et les exactions indues quand les filles sortent du lieu....

Il entendait lutter contre les superstitions et dans son Ordonnance synodale de 1690 il rappelait : « *La superstition n'étant pas moins contraire à la véritable piété que le libertinage et l'irréligion, nous ordonnons aux curés d'abolir toutes sortes de superstitions qui pourraient s'être glissées dans leur paroisse par ignorance, et particulièrement dans l'esprit des femmes et des idiots* »... ! Au nombre de ses superstitions, au synode de 1687, il tempêtait :

« *Nous défendons à tous les fidèles de ce diocèse sous peine d'excommunication de déterrer et porter leurs enfants morts sans baptême à la chapelle de Notre-Dame du Laus ni ailleurs sous prétexte qu'il s'y fait des miracles et que ces enfants, ressuscitant pour un instant, reçoivent le baptême.* » Le siècle des lumières était encore bien loin ! Imaginons qu'il revienne de nos jours..... !

Bibliographie :

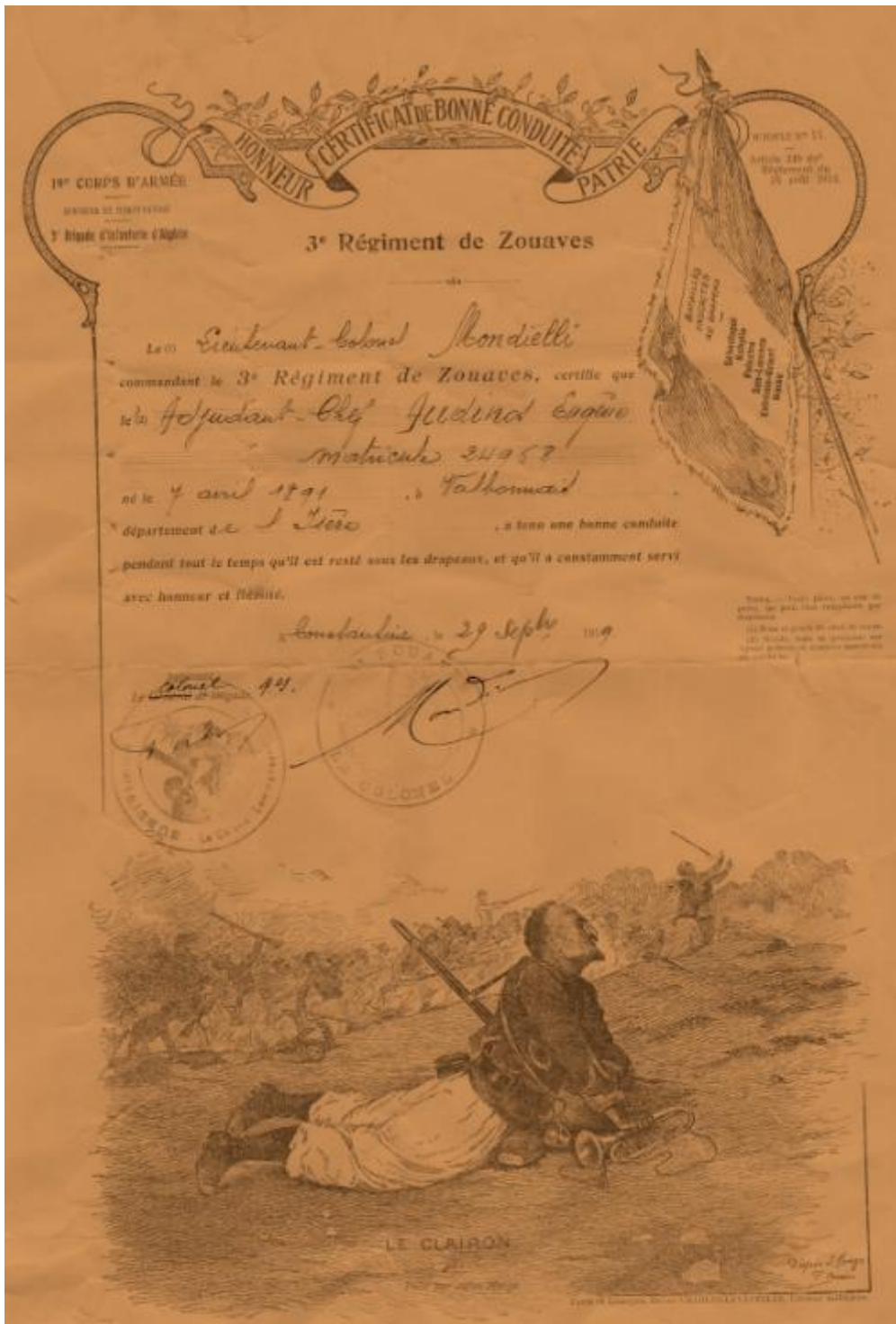
-Folklore et religion dans le diocèse de Grenoble à la fin du XVII^e siècle : les visites pastorales de Mgr LE CAMUS par Robert CHANAUD, in Le monde alpin et rhodanien, revue régionale d'ethnologie N°1- 4/1977

-TERRITORIES OF GRACE. Cultural Change in the seventeenth century diocese of Grenoble, Keith P LURIA, university of califonia press 1991

-La vie religieuse et contre réforme dans le Dauphiné, Léa SANGIOGIO.



Je remercie Jean-Jacques DELCLOS pour cette étude, claire comme l'eau de La Roche, nous éclairant, sur la vie, avant Les Lumières, de nos ancêtres. Ces deux dessins nous aideront peut-être à imaginer la vieille église des Nicolos, accueillant au son des cloches Monseigneur. Et notre machine à remonter le temps parcourt 262 ans entre la visite de Mgr Le Camus, cardinal des montagnes, en juin 1672 et celle de Mgr Chissé, le 12 juin 1410. A partir du procès-verbal de cette visite pastorale, au début du XV^e siècle, Charles Freynet, dans son ouvrage « Les Alleman et la seigneurie de Valbonnais », paru en 1939, écrit : « A cette date, l'évêque arrive d'Entraigues à Valbonnais, avec son escorte. Les religieux et le Prieur [...] en procession, au son des cloches, à la rencontre du prélat. Le même jour, celui-ci visite le Prieuré et les religieux. Le lendemain, il assiste à l'Office et à la procession, célèbre la messe et parle au peuple. Le soir, il s'informe du genre de vie et des bonnes mœurs des moines et de l'observation de leur règle. Le surlendemain, samedi, il visite en détail l'église du Prieuré et constate le bon état des tabernacles, des vases sacrés et des fonds baptismaux. Le procès-verbal de cette visite constate que le couvert de la nef, composé de dalles en pierre, sur des planches de sapin en mauvais état, a besoin d'une réparation urgente. Les paroissiens en reconnaissent d'ailleurs la nécessité et s'offrent à y contribuer. Enfin, après avoir installé le Recteur de l'Hôpital de Valbonnais, qui est à sa nomination, Mgr de Chissé fait des adieux aux Moines Bénédictins et se rend dans la paroisse de Siévoz ».



Notre numéro précédent a célébré à sa manière le Centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 qui a été parfois l'occasion de suivre la trace de nos anciens Poilus sur les registres matricules militaires. J'y ai pour ma part découvert l'itinéraire de mon grand-père maternel Eugène Audinos, né à Valjouffrey d'une fille Champollion, blessé trois fois au cours de la Grande Guerre. J'ai retrouvé son certificat de bonne conduite...